

AR Prefecture

063-256301375-20240626-DCS20240604-DE  
Reçu le 09/07/2024  
Publié le 09/07/2024

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement  
et le Développement des Combrailles**

Place Raymond Gauvin  
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DCS20240604

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 juin à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Champs, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

**Date de convocation :** 17/06/2024.

**Nombre de membres :** en exercice : 115

Présents : 60

Votants : 70 (dont 1 double voix et 9 pouvoirs)

**Objet : Candidature à l'appel à projet Centre de Ressources Territorial (CRT)**

Le Président informe les membres du comité syndical que l'Agence Régionale de Santé (ARS) a lancé en avril 2024 un appel à projet relatif à la création de Centres de Ressources Territoriaux (CRT) pour les personnes âgées.

Le CRT est un nouveau dispositif dont l'objectif donné par l'ARS est de permettre d'organiser ou d'améliorer le parcours de la personne âgée en s'appuyant sur les différents modes d'accompagnement présents sur le territoire.

La mission principale d'un CRT vise à permettre aux personnes âgées de vieillir chez elles le plus longtemps possible grâce à un accompagnement renforcé à domicile, lorsque l'accompagnement classique déjà assuré par un service proposant de l'aide ou des soins à domicile n'est plus suffisant. Il s'agit notamment de développer une alternative à l'entrée en établissement.

Le CRT vise à répondre à des situations complexes en mobilisant des ressources issues des partenaires (EHPAD, com com/CIAS, SAD...) telles que par exemple du temps de médecin gériatrique, d'ergothérapeute, de psychologue... il n'a pas vocation à faire à la place des services existants. IL devra également assurer le relais d'informations notamment sur les actions de prévention, les activités sociales, culturelles portées par les SAD, CLIC et autres acteurs du territoire.

Un CRT comporte 2 modalités d'intervention qui doivent toutes deux être déployées : une mission d'appui aux professionnels intervenant à domicile ou en Ehpad et une mission d'accompagnement renforcé pour des personnes âgées en perte d'autonomie nécessitant un accompagnement à domicile plus intensif.

S'agissant du volet 1 (mobiliser des ressources au bénéfice des personnes âgées et des professionnels), le CRT aura vocation à faciliter l'accès des personnes âgées aux activités, actions et animations organisées par les partenaires (par ex. prestations de télé-médecine, participation à des activités culturelles, repas partagés en EHPAD...). Le CRT pourra initier des actions en cas de manque. Ce volet n'est pas conditionné à un niveau de dépendance (GIR).

**AR Prefecture**

063-256301375-20240626-DCS20240604-DE  
Reçu le 09/07/2024  
Publié le 09/07/2024

Le volet 2 (accompagnement renforcé à domicile), quant à lui, cible des personnes âgées en perte d'autonomie en niveau GIR 1 à 4 souhaitant rester à domicile et pour lesquelles les prestations dites classiques ne suffisent pas. A côté d'un travail de coordination des intervenants, le volet 2 vise principalement à mobiliser des ressources au sein de l'équipe mutualisée de gérontologie afin d'assurer un accompagnement renforcé à domicile.

Ce panier de services concerne la sécurisation de l'environnement de la personne, la gestion des situations de crise et le soutien aux aidants, le suivi renforcé de la personne et enfin la continuité du projet de vie.

Le budget prévu par l'ARS pour le CRT est constitué d'une dotation annuelle de 400 000 €, sachant que l'accompagnement renforcé prévu au volet 2 est établi sur une base à 900 € par mois et par bénéficiaire, sur la base d'une file active de 30 personnes par an.

Un tel appel à projet avait été lancé par l'ARS en 2023, or les délais très courts et la période de préparation pendant l'été n'avait pas permis un travail de concertation locale en profondeur. La candidature déposée par le SSIAD d'un CRT multi-partenarial avait été classée en seconde position au niveau départemental or un seul CRT avait été sélectionné par l'ARS pour le Puy-de-Dôme.

Pour 2024, les Combrailles sont clairement ciblées par l'appel à projet de l'ARS. En outre, un important travail de concertation et d'explication a été effectué depuis avril, avec une première réunion de cadrage avec les élus et les directions des services le 10 avril 2024.

Ensuite 3 réunions de concertation ont eu lieu (3 et 27 mai et 6 juin) afin de mieux cerner les difficultés rencontrées par les personnes âgées, services à domicile et les partenaires, de recenser les ressources disponibles et de définir une offre adaptée et une organisation cohérente avec l'existant. Une nouvelle réunion associant les élus en charge des services partenaires a eu lieu le 12 juin afin de valider les grands axes de la candidature qui sera déposée par le SSIAD des Combrailles avant le 30 juin 2024.

En cas de sélection par l'ARS, le CRT devra ouvrir ses services à partir du 1<sup>er</sup> mars 2025.

Où cet exposé, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** : le dépôt du dossier de candidature relatif à l'appel à projet CRT auprès de l'ARS.

**CHARGE** : le Président de signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
Certifiée exécutoire

Le Président,

**Boris SOUCHAL**



**ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JUIN 2024****A CHAMPS****Liste des Présents**

AR Prefecture

063-256301375-20240626-DCS20240604-DE

Reçu le 09/07/2024

Publié le 09/07/2024

COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
Ayat-sur-Sioule	Jean-Claude BELLARD
Beauregard-Vendon	Denis GEORGES
Blot-l'Eglise	Denis BARDEL
Champs	Guillaume CRISPYN
Chapdes-Beaufort	Luc CAILLOUX
Charbonnières-les-Vieilles	Géraldine JAFFEUX
Charensat	Marinette DOS SANTOS
Châteauneuf-les-Bains	Amélie PEREZ
Condat-en-Combraille	Pascal MOUTON
Davayat	Dominique RUSSO
Fernoël	Pascal GAULON
Giat	Dominique BARBARIN BADIÈRE
Gimeaux	Françoise CHAPUT
Gouttières	Martine GAUVIN
Herment	Boris SOUCHAL
La Cellette	Sophie COMBEMOREL
Landogne	Claude COLLANGE
Lapeyrouse	Sabine MICHEL
Lastic	Francis BOUYOUX
Lisseuil	André BROMONT
Marcillat	Bernard LESCURE
Menat	Corinne GARACHON
Miremont	Eric DUVAUCHELLE
Montaigut-en-Combraille	René POUILLE
Montcel	Françoise-Paule MATHEY
Montel-de-Gelat	Robert FAREJEAUX
Moureuille	Hélène VERNADAT
Pontaurmur	Aline POUX
Pontgibaud	Anne-Michèle DONNET
Pouzol	Catherine BISCARAT
Prompsat	Hubert CHAPUT
Prondines	André MONNERON
Puy-Saint-Gulmier	Cédric ROUGHEOL
Queuille	Stéphane CANUTO
Saint-Avit	Nelly CHEFDEVILLE
Sainte-Christine	Gérard COMBEAUD
Saint-Eloy-les-Mines	Jacqueline DUBOISSET
Saint-Gal sur Sioule	Charles SCHIETTEKATTE
Saint-Georges-de-Mons	Maryse LEFOUR
Saint-Hilaire-de-Pionsat	Didier HERVE
Saint-Hilaire-la-Croix	Sylvain LELIEVRE
Saint-Myon	Jérôme MEYNET
Saint-Priest-des-Champs	Marie-Claude BAGNAUD
Saint-Quintin-sur-Sioule	Loïc BOULAIS
Saint-Sulpice	Christian ERAGNE
Sauret-Besserve	Jacques LAGUET
Servant	Gilles CHAMPOMIER
Teilhède	Olivier SURE
Vergheas	Gilles BERNARD
Verneugheol	Bernard THOMAS
Villossanges	Jean-Yves NEDELLEC
Voingt	Josias GARCIA

COMMUNAUTES DE COMMUNES		DELEGUES PRESENTS
Chavannon Combrailles et Volcans AR Prefecture		Yannick BONY Janette VIALETTE-GIRAUD
063-256301375-20240626-DCS20240604-DE Reçu le 09/07/2024 Publié le 09/07/2024	Combrailles Sioule et Morge	Sébastien GUILLOT Gérard VENAULT
	Pays de Saint-Eloy	Laurent DUMAS Jean-Claude CAZEAU Marc GIDEL
CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX PRESENTS		
	Canton de Saint-Georges-de-Mons Canton de Saint-Ours	Grégory BONNET Cédric ROUGHEOL

### Communes non représentées ou absence des délégués titulaire et suppléant :

Ars-les-Favet	Biollet (excusés)	
Bourg-Lastic	Briffons (excusés- <b>POUVOIR</b> )	
Bromont-Lamothe (excusés)	Bussièrès-près-Pionsat (excusée)	
Buxières-sous-Montaigut (excusé- <b>POUVOIR</b> )	Château-sur-Cher	Cisternes-
le-Forêt (excusé)	Combrailles (excusé)	
Combronde (excusé)	Durmignat (excusée)	Espinasse
(excusée)	Jozerand	
La Celle d'Auvergne (excusé)	La Crouzille	
La Goutelle	Le Quartier (excusée- <b>POUVOIR</b> )	
Les Ancizes-Comps (excusés)	Loubeyrat (excusés)	
Manzat (excusés)	Messeix (excusé)	
Montfermy (excusée)	Neuf-Eglise (excusée- <b>POUVOIR</b> )	
Pionsat	Roche d'Agoux (excusée- <b>POUVOIR</b> )	Saint-
Angel (excusé)	Saint-Etienne-des-Champs (excusée)	
Saint-Germain-près-Herment (excusé)	Saint-Gervais-d'Auvergne (excusé)	Saint-
Hilaire-les-Monges (excusé)	Saint-Jacques-d'Ambur (excusée)	
Saint-Julien-la-Geneste (excusé)	Saint-Maigner	
Saint-Maurice-près-Pionsat	Saint-Pardoux (excusé)	
Saint-Pierre-le-Chastel (excusé)	Saint-Rémy-de-Blot (excusés)	
Sauvagnat (excusé)	Savennes (excusée)	
Teilhêt (excusé)	Tortebesse (excusé- <b>POUVOIR</b> )	
Tralaigues (excusée)	Virlet	Vitrac
(excusé)	Youx (excusé)	
Yssac-la-Tourette (excusé)		

### Communautés de communes :

Monsieur Frédéric SABY, excusé-**POUVOIR**

Monsieur Julien PERRIN, excusé-**POUVOIR**

### Conseillers Départementaux excusés ou absents :

Monsieur Bertrand BARRAUD, Représentant du Président Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (excusé)

Monsieur Jérôme GAUMET, Conseiller Départemental du Canton de Saint-Eloy les Mines (excusé)

Madame Jocelyne LELONG, Conseillère Départementale du Canton de Saint-Eloy-les-Mines (excusée)

Madame Clémentine RAINEAU, Conseillère Départementale du Canton de Saint-Georges-de-Mons (excusée-**POUVOIR**)

Madame Audrey MANUBY, Conseillère Départementale, du Canton de St-Ours (excusée)